

de politiques n'auront peut-être aucun contrat ni autorisation en vertu de la loi sur les secrets officiels, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le comité d'expansion économique régional se réunisse immédiatement et qu'il enquête à fond sur les questions susmentionnées.

M. l'Orateur: La motion du député requiert l'assentiment unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc pas être présentée.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA PROTESTATION AU SUJET DE L'IMPOSITION DE DROITS COMPENSATEURS SUR LES PNEUS MICHELIN ENTRANT AUX É.-U.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle a trait à la révélation d'hier selon laquelle Michelin va recevoir 150 millions de dollars d'aide à la construction de deux usines aux États-Unis, et à l'autre révélation d'hier selon laquelle le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) n'est pas encore intervenu au nom du gouvernement canadien pour protester contre les droits de compensation dont les pneus exportés du Canada par Michelin ont été frappés. Je demande donc la permission de proposer, appuyé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre charge le ministre de l'Industrie et du Commerce de protester le plus tôt possible auprès du GATT contre la décision américaine de frapper de droits de compensation de 6.6 p. 100 les pneus Michelin exportés du Canada aux États-Unis.

M. l'Orateur: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération.

* * *

• (1420)

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE RETARD À APPROUVER LES PROJETS D'INITIATIVES LOCALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je désire présenter une motion relative à une question très

Grains

urgente, soit celle du chômage au Québec. A ce sujet, je voudrais que la Chambre considère aussi le pourquoi du retard abusif à mettre à exécution les nombreux projets d'initiatives locales qui ont été présentés et qui attendent une nouvelle positive du ministère responsable, ce qui atténuerait ce grave problème du chômage.

Je propose donc, appuyé par le député de Bellechasse (M. Lambert):

Qu'un débat spécial ait lieu dans les plus brefs délais, suite à une entente entre les leaders de la Chambre, afin que la Chambre étudie les problèmes de retard dans l'acceptation des projets d'initiatives locales et les implications de ce programme sur l'état effarant du chômage au Québec en particulier.

M. l'Orateur: La motion proposée par l'honorable député de Rimouski ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être présentée.

[Traduction]

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, il s'agit vraiment d'un rappel au Règlement. Je me proposais de demander aujourd'hui le consentement unanime en vue de proposer que le taux de base des pensions soit déferé au comité permanent des affaires des anciens combattants. Je vois que le ministre a donné avis d'une motion à ce sujet. Nous serions d'accord que la motion soit présentée aujourd'hui plutôt que lundi, avec le consentement unanime.

M. l'Orateur: Le député de Meadow Lake a la parole.

* * *

LES GRAINS

LE TRANSPORT FERROVIAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, comme on rapporte qu'en Saskatchewan, beaucoup d'élevateurs à grains sont remplis à pleine capacité et que les trains ne passent plus sur certaines lignes pour ramasser le grain depuis le 29 novembre, ce qui équivaldrait en fait à un abandon du service sur ces lignes, je demande le consentement unanime de la Chambre, en conformité de l'article 43 du Règlement, pour proposer la motion suivante, avec l'appui du député de Saskatoon-Biggan (M. Gleave):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de soumettre la question du transport des céréales au comité permanent de l'agriculture afin que celui-ci en fasse l'étude immédiatement et fasse rapport à la Chambre dans un délai d'une semaine.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être proposée.